

XVIII

*De la Cène du Seigneur.*

La Cène du Seigneur est non seulement un signe que les Chrétiens doivent avoir entr'eux les uns pour les autres, mais c'est plutôt un sacrement de notre Rédemption par la mort de Christ ; tellement qu'à ceux qui le reçoivent convenablement, dignement et avec foi, le Pain que nous rompons est une participation au corps de Christ ; et la Coupe est tout de même une participation au sang de Christ.

La Transsubstantiation, (ou le changement de la substance du pain et du vin) dans la Cène de Notre Seigneur, ne saurait être prouvée par l'Écriture Sainte ; mais elle est contraire aux Paroles expresses de l'Écriture, elle renverse la nature d'un sacrement, et elle a donné occasion à plusieurs superstitions.

Le corps de Christ est donné, pris et mangé en la Cène du Seigneur d'une manière céleste et spirituelle, et la manière dont le corps de Christ est reçu et mangé dans la Cène, c'est la foi. Ce n'est pas en vertu d'une ordonnance de Christ, que le Sacrement de la Cène du Seigneur doit être promené, élevé ou adoré çà et là.

XIX

*Des deux Espèces.*

La coupe du Seigneur ne doit point être refusée aux laïques ; car par l'institution et par le commandement de Jésus-Christ, les deux parties de la Cène du Seigneur doivent être administrées à tous les chrétiens également.